VILLE de MONTBARD B.P. 90 21506 MONTBARD CEDEX ARRETE N° 2024-155 Circulation et stationnement Rue du Faubourg

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants :

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement rue du Faubourg en raison de travaux de renforcement sur le réseau aérien ;

ARRETE

ARTICLE 1: Du lundi 15 juillet au vendredi 2 août 2024, l'entreprise SERPOLLET interviendra à l'aide d'une nacelle sur le réseau aérien, rue du Faubourg.

<u>ARTICLE 2</u>: Durant cette période et en fonction de l'avancement du chantier la circulation sera déviée passage Anatole France, rue de la Fontaine et rue Saint Michel.

<u>ARTICLE 3</u>: Le stationnement sera interdit rue du Faubourg sur cette même période.

ARTICLE 4: La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise SERPOLLET qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'entreprise SERPOLLET devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

<u>ARTICLE 5</u>: L'entreprise SERPOLLET, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté qui sera transmis pour information au SDIS.